



# XXXIII° 18 HEURES D'ARCACHON



BANQUE POPULAIRE  
AQUITAINE  
CENTRE ATLANTIQUE  
BANQUE & ASSURANCE

**9 et 10 JUILLET 2016**  
**CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON**

## **AVIS DE COURSE**

### **1/ REGLES**

**La régata est régie par\_:**

- Les règles telles que définies dans les règles de Course à la Voile 2013-2016 et les règles de course et de jauge des croiseurs HANDICAP NATIONAL 2016. S'agissant d'une course en équipage, celui-ci ne peut comprendre moins de deux personnes, dont un skipper.
- Les règles de classe, quand elles existent, seront appliquées.
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe 1 des « Prescriptions Fédérales »
- Le règlement de la commission sportive du Cercle de la Voile d'Arcachon pour l'année 2016 qui définit la répartition des groupes.
- Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (Col REG).

## 2/ SECURITE ET EQUIPEMENTS

**2.1- Les voiliers habitables monocoques** doivent être armés au minimum avec le matériel correspondant à la catégorie Affaires Maritimes, moins de 6 milles d'un abri, pourvus d'une cabine fixe, solidaire de la coque et fermée. **Tout bateau non équipé d'une cabine fermée ne sera pas admis à courir.**

**2.2- Navigation de nuit :** du coucher au lever du soleil (fixés dans les instructions de course), les articles 20-21-22 et 25 de la partie C du RIPAM sont d'application stricte.

Afin de s'assurer du respect par les concurrents des exigences du RIPAM, des contrôles seront effectués par le comité de course.

Le comité de course déposera réclamation auprès du jury contre tous les navires pour lesquels des infractions auront été constatées.

Chaque chef de bord devra signer une déclaration sur l'honneur attestant :

- Avoir pris connaissance du RIPAM,
- Avoir pris toutes les mesures nécessaires pour veiller à la conformité de ses feux de navigation, et à leur bon fonctionnement.

Ce document correctement rempli et signé sera une pièce indispensable pour la validation du dossier d'inscription.

**2.3- Sport Boat (Classe L – HN) et 590:** Pendant toute la durée de l'épreuve, chaque membre de l'équipage devra porter un équipement individuel de flottabilité par-dessus les vêtements.

Aucune dérogation à l'article 49 des RCV n'est accordée.

Ces bateaux devront naviguer avec les capots fermés.

### 2.4- Utilisation du Bout dehors

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**Il ne sera autorisé aucun " BOUT DEHORS " en position fixe.**

**Tout concurrent ayant un " BOUT DEHORS " non conforme ou non rentré, sera disqualifié sans instruction.**

## 3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

**La régata est ouverte à tous les habitables monocoques équipés d'une cabine fixe, solidaire de la coque et fermée.**

**3.1.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Les licences FFV valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

*Il sera possible d'acheter sur place une licence à la journée (11 euros) : les concurrents devront se munir d'un certificat médical de moins de 3 mois. Eléments à fournir : nom, prénom, adresse et date de naissance.*

- Le certificat de jauge HN valide. En l'absence de certificat valide, l'organisation classera en bis sur la base du guide HN 2016. Le classement regroupera tous les bis. Les bateaux absents des tables ainsi que les bateaux de série non conformes à leurs caractéristiques de base seront classés à part en Classe Expérimentale X.  
Tout concurrent qui refusera un contrôle à la ligne d'arrivée, sera classé en bis et sera passible de l'article 69 des règles de course à la voile 2013/2016.
- La déclaration de conformité aux articles 20-21-22 et 25 de la partie C du RIPAM.

**3.2.** Le skipper devra présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile, couvrant matériel et équipiers pour la pratique de la voile en compétition.

**3.3.** Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 million d'euros.

**3.4.** L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser ou d'annuler une inscription conformément à l'article 76.1 des RCV

## 4/ DROITS A PAYER

Les droits requis par bateau sont les suivants (hors frais de licences et d'assurance)

Groupe 1 et 1bis:   HN inférieur à 14,5                               = 68 euros

Groupe 2 et 2bis :   HN compris entre 14,6 et 22,5                       = 82 euros

Groupe 3 et 3bis:   HN supérieur ou égal à 22,6                               = 90 euros

Le groupe bis correspond aux bateaux inscrits dans les tables OSIRIS mais sans certificat valide

Groupe X : bateau n'apparaissant pas dans les tables OSIRIS

    jusqu'à 6 mètres = 68 euros

    plus de 6 mètres = 82 euros.

## 5/ PROGRAMME

LES HORAIRES SONT DONNES EN HEURE LOCALE

**5.1.** Confirmation d'inscription.

**Le samedi 9 juillet de 8 heures à 13 heures.** Il sera recommandé de faire une pré-inscription.

**5.4. L'heure du signal d'avertissement est à 14h 52 le samedi 9 juillet.**

**5.5.** Programme.

**Samedi 9 juillet**

De 08h00 à 13h00

15h00

20h00

Inscriptions

Départ de l'épreuve jetée Thiers.

Dîner pour les accompagnants (inscription préalable)  
(Participation 30 euros/personne, vin compris)

## **Dimanche 10 juillet**

7h00	Distribution des cookies offerts par la Mie Câline et la Dépêche du Bassin à tous les concurrents.
09h00	Fin de la course
De 09h00 à 11h00	Remise des feuilles de course et restitution des cagnards au secrétariat du Cercle de la Voile d'Arcachon et remise de la bouteille de vin Breuil Renaissance Passé ce délai, la déclaration d'arrivée ne sera pas prise en compte et le concurrent sera classé DNF par le comité de course.
13h00	Buffet sur le terre-plein nord du Cercle de la Voile d'Arcachon.
14h30	Palmarès, remise des prix sur le terre-plein nord du Cercle de la Voile d'Arcachon.

## **6/ INSTRUCTIONS DE COURSE**

La remise des instructions de course aura lieu au moment de l'inscription le samedi 9 juillet de 8 heures à 13 heures au 1<sup>er</sup> étage du C.V.A.

## **7/ PARCOURS**

Circuit de 8 milles nautiques : marque BPACA (Thiers) à tribord, marque COULEURS DE TOLLENS (Le Moulleau) à tribord, marque PM AUTO (Bélisaire) à tribord, marque DECATHLON (CVA devant le port d'Arcachon) à tribord.

## **8/ CLASSEMENT**

Il sera établi :

- un classement en distance réelle, pour l'ensemble des groupes,
- un classement en distance compensée pour les groupes 1, 2 et 3 confondus,
- un classement en distance compensée pour chaque groupe 1, 2 et 3.

## **9/ PRIX POUR LES GROUPES 1,2 ET 3**

-Au 1<sup>er</sup> en distance compensée : Le Challenge du C.V.A.

-Au 1<sup>er</sup> en distance réelle : La Coupe BPACA

-Au 1<sup>er</sup> de chaque groupe en distance compensée , hors groupe Bis et Expérimental La Coupe de la Ville d'Arcachon

- Aux 2 suivants de chaque groupe en distance compensée hors groupe Bis et Expérimental : Prix et coupes

-Au meilleur tour chronométré pour chaque groupe : La coupe PM AUTO

-Au 1<sup>er</sup> bateau bois : La Coupe Chantiers BONNIN

**Par tirage au sort parmi les concurrents régulièrement inscrits,  
ayant terminé l'épreuve et présents à la remise des prix  
\* 2 SEJOURS TOURISTIQUES  
\* LE POIDS DU SKIPPER EN « CHATEAU BREUIL RENAISSANCE »  
offerts par le CVA**

## **12/ DECHARGE DE RESPONSABILITE :**

Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques (voir la règle 4 des RCV 2013-2016, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

### **POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE, CONTACTER :**

**Organisateur :**

Cercle de la Voile d'Arcachon  
Centre Nautique Pierre Mallet  
Quai Goslar  
33120 Arcachon  
Tel : +33(0)5.56.83.05.92

Mail : [contact@voile-arcachon.org](mailto:contact@voile-arcachon.org)

Web : <http://www.voile-arcachon.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/CercleVoileArcachon>

Twitter : <https://twitter.com/voilearcachon>

**Commissaire Général : Eric LIMOUZIN**